VOS CONTACTS EN REGION :

Auvergne - Rhône-Alpes
04 72 61 69 00
delegation.lyon@afnor.org
Bourgogne-Franche-Comté
03 71 70 02 57
delegation.lyon@afnor.org
Bretagne
02 99 14 67 71
delegation.rennes@afnor.org
Centre Val de Loire
02 38 78 19 61
delegation.orleans@afnor.org
Grand-Est
03 83 86 52 92
delegation.nancy@afnor.org
Hauts de France
03 20 82 59 00
delegation.lille@afnor.org
Ile-de France
01 41 62 80 05
region.iledefrance@afnor.org
Normandie
02 32 76 07 48
delegation.rouen@afnor.org
Nouvelle Aquitaine
05 57 29 14 33
delegation.bordeaux@afnor.org
05 55 04 12 66
delegation.limoges@afnor.org
Occitanie
05 61 39 76 76
delegation.toulouse@afnor.org
04 99 52 24 00
delegation.montpellier@afnor.org
Pays de la Loire
02 40 44 44 00
delegation.nantes@afnor.org
PACA et Corse
04 96 19 13 00
delegation.marseille@afnor.org

PACK ISO 45001

5 jours pour vous former, agir et vous améliorer grâce à un benchmark collectif !

Grâce à des formations dispensées par nos meilleurs experts et des ateliers réunissant des entreprises engagées du territoire, nous vous aidons à appréhender l'ISO 45001 : la nouvelle norme internationale sur le management de la santé et de la sécurité au travail.

Vous utilisez l'OHSAS 18001 ? Rejoignez ce programme régional pour sécuriser vos premiers pas et la transition vers l'ISO 45001.

PUBLIC VISE

- Préventeurs
- Responsables QSE, HSE, …
- Responsables Ressources Humaines

OBJECTIFS

- **Développer les compétences** et maîtriser les exigences de la norme internationale ISO 45001
- **Participer à une dynamique collective et partager entre pairs** les bonnes pratiques de management de la S&ST
- **Construire une feuille de route** pour assurer la migration de votre système de management S&ST de l'OHSAS 18001 à l'ISO 45001
- **Sécuriser** votre système de management S&ST (obtention de la certification ISO 45001)

PROGRAMME D'ACTION
(voir détails au verso)

- **Durée : 5 jours d'apprentissage** décomposés de la façon suivante :
  - **Formation « Faire évoluer votre système de management OHSAS 18001 vers un système ISO 45001 »** : 2 jours de formation collective
  - **3 ateliers de partage des bonnes pratiques** : 3 jours en présentiel au total (soit 1 jour de présence par atelier)
- **Lieu :** à proximité dans votre région
- ***Visite d'évaluation (en option) :*** *1,5 jour d'intervention par un auditeur AFNOR Certification dont 1 jour en présentiel*

CONDITIONS FINANCIERES

- **2500 € HT pour une personne inscrite au programme *Pack ISO 45001***
  (participation à la formation et aux 3 ateliers soit 5 jours en présentiel)
- ***OPTION | 2000 € HT*** *pour la réalisation d'une Visite d'Evaluation par AFNOR Certification dans les conditions standard (1 jour d'évaluation + 0,5 jour de préparation et de rédaction du rapport)*

VALORISATION DES COMPETENCES

- **Remise d'une attestation de formation « Faire évoluer votre système OHSAS 18001 vers un système ISO 45001 »**
- **Remise d'une attestation de participation au programme PACK ISO 45001**

Ref ADEV/PACK 45001/F/VFRA.1

PACK ISO 45001

5 jours pour vous former, agir et vous améliorer grâce à un benchmark collectif !

PROGRAMME DETAILLE

FORMATION | Faire évoluer votre système OHSAS 18001 vers un système ISO 45001

OBJECTIFS

- **Identifier les exigences de la nouvelle norme ISO 45001**
- **Identifier les modifications à apporter au système de management SST existant**
- **Permettre de construire un plan de transition de votre système OHSAS 18001 vers un système ISO 45001**

CONTENU

1 - Focus sur l'ISO 45001

- Découvrir la structure commune aux normes de systèmes de management
- Faire le point sur les évolutions des exigences par rapport à un système QSE
- Partager le vocabulaire nouveau ou modifié

2 - Analyser les évolutions des exigences et leurs impacts sur le système

Le contexte de l'organisme | les enjeux internes et externes | les besoins et attentes des parties intéressées | la participation/coopération et consultation | le domaine d'application du système de management | le leadership | les risques et opportunités | les compétences/sensibilisation/ formation | les informations documentées | la planification | la maîtrise des prestataires externes./processus externalisés, | l'évaluation des performances

3 - Élaborer votre plan de transition

- Élaboration de votre plan de transition au fur et à mesure de l'analyse des exigences
- Échanges et partages autour des facteurs de réussite
- Identification des facteurs de réussite et des points critiques
- Échanges sur les bonnes pratiques possibles

NORME ISO 45001 OFFERTE | REMISE D'UNE ATTESTATION DE FORMATION

3 ATELIERS | Mise en œuvre et échanges des bonnes pratiques

- **Durée d'un atelier : 1 jour en présentiel**
- **Préparation en amont des ateliers :** définition des thèmes/groupes de sujets qui feront l'objet d'un approfondissement et d'un benchmark
- **Programme type d'un atelier :**
  - Focus sur les évolutions majeures de l'ISO 45001/« esprit » de la norme au regard des thèmes choisis en amont
  - Les attendus de l'auditeur
  - Présentation des travaux des participants conduits au sein de leur organisation
  - Echanges et retours d'expériences/partage des bonnes pratiques

OPTION

VISITE D'EVALUATION AFNOR Certification

- **Se retrouver en situation d'audit réel,** sans la pression de l'issue de votre certification ou évaluation
- **Obtenir une vision claire** sur les forces de votre système et ses axes d'amélioration
- **Personnaliser votre prestation pour prendre en compte vos spécificités,** votre contexte et les objectifs que vous souhaitez atteindre.
- **Faire appel à un évaluateur spécialiste de votre secteur**, expérimenté et comprenant parfaitement votre métier, vous permet de faire le point avant de vous lancer dans votre projet de migration.

EXPERTISE

Animation du programme par un expert qui:

- maîtrise l'OHSAS 18001 et l'ISO 45001
- apporte des éclairages sur les thèmes S&ST identifiés par le groupe de travail
- anime les échanges et crée les conditions de benchmark
- valide les travaux des participants et propose des solutions adaptées

BON D'ENGAGEMENT

Je soussigné, M/Mme_____ *(Nom, Prénom, Fonction),* agissant en qualité de représentant légal de _____ (*Dénomination sociale*) ayant son siège social à_____ (*adresse*) et dont le numéro de SIRET est le _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de participation ci-après relatives à l'action collective «Pack ISO 45001» et m'engage à mettre tout en œuvre au sein de mon entreprise pour respecter les règles de bon déroulement de cette opération régionale.

☐ Je souhaite recevoir une convention de formation professionnelle continue pour la formation inclue dans l'opération collective « Pack ISO 45001 » (durée de la formation 2 jours | coût de la formation : 1350 € HT)

Cochez la case correspondante à la région concernée :

- ☐ Auvergne - Rhône-Alpes
- ☐ Bourgogne-Franche-Comté
- ☐ Bretagne
- ☐ Centre Val de Loire
- ☐ Grand-Est
- ☐ Hauts de France
- ☐ Ile-de France
- ☐ Normandie
- ☐ Nouvelle Aquitaine
- ☐ Occitanie
- ☐ Pays de la Loire
- ☐ Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Fait à : …… le :…….

Signature et cachet du Bénéficiaire (précédés de la mention « lu et approuvé »)

Bon d'engagement à retourner par mail :

Auvergne - Rhône-Alpes
delegation.lyon@afnor.org

Bourgogne-Franche-Comté
delegation.lyon@afnor.org

Bretagne
delegation.rennes@afnor.org

Centre Val de Loire
delegation.orleans@afnor.org

Grand-Est
03 83 86 52 92
delegation.nancy@afnor.org

Hauts de France
delegation.lille@afnor.org

Ile-de France
region.iledefrance@afnor.org

Normandie
delegation.rouen@afnor.org

Nouvelle Aquitaine
delegation.bordeaux@afnor.org
delegation.limoges@afnor.org

Occitanie
delegation.toulouse@afnor.org
delegation.montpellier@afnor.org

Pays de la Loire
delegation.nantes@afnor.org

PACA et Corse
delegation.marseille@afnor.org

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire à l'examen de votre demande, faite à AFNOR, et le cas échéant à l'envoi d'informations commerciales.
Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant vos données. Toutes les informations détaillées sur l'usage de vos données et l'exercice de vos droits figurent dans la charte relative à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée d'AFNOR

1. OBJET

Dans le cadre de l'opération collective «Pack ISO 45001» (ci-après l' « Action »), le présent contrat formé des Conditions de participation et du Bon d'engagement ci-dessous signé, a pour objet de définir les conditions et modalités de réalisation des prestations par AFNOR Développement (ci-après « AFNOR ») au profit de la personne participant à l'Action (ci-après le «Bénéficiaire»).

2. OBLIGATIONS D'AFNOR

Dans le cadre de cette Action, AFNOR réalise les prestations suivantes :

- Etape 1 : Formation des entreprises aux exigences de la norme ISO 45001 (2 jours) dans l'objectif :
  - d'analyser ses évolutions, leurs impacts sur le système de management de la santé et sécurité au travail
  - d'élaborer un plan de transition
- Etape 2 : Animation de 3 ateliers collectifs pour partager les pratiques de management de la santé et sécurité au travail selon les exigences de la norme ISO 45001 (1 jour de présentiel par atelier)

3. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Dans le cadre de l'Action, le Bénéficiaire s'engage à :
- prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la bonne exécution des prestations prévues aux présentes,
- remettre à AFNOR tous les documents nécessaires à la réalisation des présentes, notamment le « Bon d'engagement » ;
- fournir des informations exactes, sincères et complètes ;
- désigner un membre de l'équipe dirigeante qui aura en charge, au sein du Bénéficiaire, de suivre le déroulement de l'Action
- travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires techniques,
- participer activement aux réunions
- respecter les plannings et délais impartis
- alerter immédiatement AFNOR de tout fait majeur survenu dans le cadre de l'Action
- payer, en contrepartie des prestations réalisées par AFNOR, le prix indiqué ci-dessous.

4. SOUS-TRAITANCE/CO-TRAITANCE

Le Bénéficiaire autorise AFNOR à recourir à des sous-traitants (consultants extérieurs) ou des cotraitants (notamment, les sociétés du Groupe AFNOR) pour l'exécution de tout ou partie des prestations prévues. AFNOR demeurera seule responsable vis-à-vis du Bénéficiaire de l'exécution de l'intégralité des prestations prévues aux présentes.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie des prestations réalisées en application des présentes, le Bénéficiaire versera à AFNOR une participation forfaitaire de **2500** euros Hors Taxes qui englobe l'ensemble des prestations de l'Action définies à l'article 2.

Si pour quelque cause que ce soit, l'Action est arrêtée, les sommes correspondant à des travaux réalisés ou engagés par AFNOR sont dues ou restent acquises à AFNOR.

La ou les facture(s) est (sont) émise(s) par AFNOR ou l'une de ses sociétés ayant réalisé tout ou partie de la prestation, dès notification d'acceptation de la candidature et est (sont) payable(s) par chèque ou virement dans un délai de 30 jours à compter de sa réception. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal est due de plein droit. Le Bénéficiaire en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AFNOR, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros.

6. DUREE

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature par le Bénéficiaire pour la durée de réalisation de l'Action, soit une durée maximale de 12 mois.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents remis au Bénéficiaire tels que les normes et autres produits d'édition, les logiciels et autres didacticiels, les supports de cours, sont protégés par le droit d'auteur d'AFNOR et/ou de ses ayants droit. Par conséquent, le Bénéficiaire s'interdit tout acte d'exploitation, tel que la reproduction, l'adaptation, la traduction, la représentation au public sans l'accord préalable écrit d'AFNOR.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les personnes impliquées dans l'Action sont tenues par un engagement de confidentialité. Toutefois AFNOR est autorisée à communiquer aux membres de son groupe toutes les informations dont elle dispose sur le Bénéficiaire. AFNOR et les autres membres du Groupe peuvent citer le Bénéficiaire dans leurs documentations commerciales. Les dispositions du présent article resteront en vigueur à la fin de l'Action collective pendant une durée de cinq (5) ans.

9. RESPONSABILITE

AFNOR s'engage à consacrer les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas d'erreur ou de négligence, dont il appartient au Bénéficiaire d'en rapporter la preuve. Dans cette éventualité, l'obligation d'AFNOR envers le Bénéficiaire à raison des dommages, pertes, frais, débours et autres préjudices subis au titre desquels sa responsabilité professionnelle est engagée, ne peut excéder en tout état de cause le montant des sommes perçues par AFNOR au titre de l'Action. Le Bénéficiaire est seul responsable de l'usage qu'il fait de tous les documents délivrés par AFNOR. Le Bénéficiaire prend toutes dispositions pour garantir dans sa communication l'exacte nature et portée des opérations réalisées par AFNOR.

10. RESILIATION

Si l'une des parties manque à l'une des obligations prévues aux présentes, elle peut être mise en demeure par l'autre partie d'exécuter ses obligations dans un délai d'un (1) mois à compter de l'envoi de la lettre de mise en demeure. Dans le cas où la mise en demeure reste sans effet, son auteur a la faculté de résilier le présent contrat et ce, à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de deux (2) mois. La résiliation ou la cessation de participation du Bénéficiaire à l'action collective non motivée par une inexécution contractuelle d'AFNOR entraîne l'abandon des sommes déjà versées par le Bénéficiaire.

11. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le contrat est régi par le droit français, ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence. Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du contrat. Au cas où elles n'y parviendraient pas, elles conviennent de porter leur différend devant les juridictions compétentes de Bobigny.